

Avance sur frai datant de 7 années

Par popo27, le 07/12/2010 à 12:42

Bonjour,

je ne sais pas si quelqu'un va me trouver une reponse à mon probleme mais voici.

Ma boite de presta, m'informe, apres 7 années, que je leur dois une somme d'argent (assez elevé pour moi) car cela correspondrait à une avance sur frais.

en fouinant un peu dans mes papiers, il s avere que cela est vrai.

Entretemps ma boite s'est faite rachetée.

Je vais donc proceder au remboursement , mais je me demandais si cela etait "légale"? , y a t'il une certaine période à respecter, passé un nombre d'année, l'avance sur frais ne s'annule t'elle pas, sachant que l'avance qu'il m'a été faite date de 2003?

Merci pour vos infos